Pau, le 07 septembre 2026

JC Drappier
Proviseur

Aux professeurs principaux

Pour information : Proviseure adjointe, CPE, COP, CDI, AS, Infirmière

Objet : Election des élèves délégués de classe et des Eco-délégués

Cher(e)s collègues,

Veuillez trouver dans ce dossier, toutes les informations pour la préparation des élections des élèves délégués de classe et des éco-délégués.
En vous remerciant de votre implication dans ce processus important de la vie de l'établissement.
N'hésitez pas à solliciter Mme Alvarez et Mme Farges (CPE) pour toutes vos questions.

Bien cordialement.

JC Drappier



Lycée Saint-John Perse
2 rue Jules Ferry – BP581 - 64 012 PAU
☎ 01 59 62 73 11 🖷 01 59 32 26 80
ce.0641732k@ac-bordeaux.fr - https://www.lycee-saint-john-perse.fr

Pau, le 07 septembre 2026

CALENDRIER DES OPERATIONS ELECTORALES DES REPRESENTANTS DES ELEVES (Classes et CA)

ECHEANCES	DATES – LIEU	OBJET
Avant la fin de la 7 ème semaine de l'année scolaire	Du **28 septembre** au **02 octobre 2026**	**Election des 2 délégués de classe** et de leurs **suppléants** **Election en parallèle d'un Eco-délégué** avec son **suppléant**
Election CVL	**Le 08 octobre 2026**	***Renouvellement de la moitié des élus du CVL***
	Le 09 octobre 2026	**Etablissement de la liste électorale pour les élections des représentants au CA et autres instances** **Réunion des élus CVL**
Avant la fin de la 7ème semaine de l'année scolaire	**Le 12 octobre 2026 à 08h00** **Le 12 octobre 2026 à 10h15**	**ASSEMBLEE DES DELEGUES ELEVES DE BTS** **ASSEMBLEE GENERALE DES DELEGUES ELEVES ET ELUS AU CVL**

Lycée Saint-John Perse
2 rue Jules Ferry – BP581 - 64 012 PAU
☎ 01 59 62 73 11 🖷 01 59 32 26 80
ce.0641732k@ac-bordeaux.fr - https://www.lycee-saint-john-perse.fr

Pau, le 4 septembre 2026

ELECTION DES REPRESENTANTS ELEVES 2026-2027

Election des délégués de classe **Semaine du 28 septembre au 02 octobre 2026**

Chaque classe élit deux délégués titulaires et deux suppléants pour l'année scolaire. Pour chaque classe du secondaire, **l'élection s'effectuera en classe avec le professeur principal** sur le créneau de votre choix.

Pour vous aider dans la préparation des élections, je vous joints cinq documents :

- **FICHE N°1. Délégué mode d'emploi**.
- **FICHE N°2. Profession de foi** -
- **FICHE N°3. Bulletins de vote type**
- **FICHE N°4. Convocation à l'assemblée générale des délégués**
- **FICHE N°5. Procès verbal de l'élection des délégués de classe**
- **FICHE N°6. Qu'est-ce qu'un éco-délégué ?**
- **FICHE N°7. Procès verbal élection d'un éco-délégué.**

Les candidatures sont individuelles. (Chaque candidat doit cependant se présenter avec un suppléant).
Les candidatures font l'objet le jour de l'élection d'un affichage ou d'une inscription au tableau dans la salle où se déroule le scrutin. Il est souhaitable que chaque candidat prépare une profession de foi pour faire part de ses motivations avant le vote. Un élève qui n'a pas présenté sa candidature peut néanmoins être élu si les voix de ses camarades se sont portées sur lui en nombre suffisant et s'il accepte son élection.
La mixité des candidatures (fille-garçon) est souhaitable ainsi il est important de favoriser l'élection d'une fille et d'un garçon. Ceci n'est cependant pas obligatoire.

L'élection du **délégué de classe** a lieu à bulletins secrets. **Le scrutin est uninominal à deux tours**. La majorité absolue est exigée au premier jour. Il est procédé, le cas échéant, à un second tour à la majorité relative. En cas d'égalité du nombre de voix, le plus jeune des candidats est déclaré élu.
❍ Majorité absolue : la moitié des voix plus une.
❍ Majorité relative : le plus grand nombre de voix.

Election des Eco délégués
Pour **l'éco-délégué** de la classe, une élection peut être organisée (un tour suffit à la majorité) s'il y a plusieurs candidats, sinon il est possible de faire appel au volontariat d'un élève. Les élèves doivent être réellement motivés.

Les procès-verbaux seront transmis au chef d'établissement à la fin de l'élection.)

Pour information, les autres élections des représentants des élèves :

Election des représentants des élèves au CVL (Conseil des Délégués pour la Vie Lycéenne)
La moitié des élus du CVL est renouvelée tous les ans. Ainsi, 5 représentants des élèves seront élus au CVL par l'ensemble des élèves et étudiants de l'établissement. Le CVL est un lieu où les lycéens sont associés aux décisions de l'établissement. Le chef d'établissement préside cette instance.

Jeudi 08 octobre 2026, Bureau de vote situé dans l'agora. 09h00 à 15h30

Election des représentants des élèves au conseil d'administration

Lundi 12 octobre 2026 à 10h15, salle 29

L'assemblée générale des délégué-e-s et les élus du CVL *sera convoquée par le chef d'établissement afin d'élire parmi les élèves du CVL candidats, les représentants des élèves au conseil d'administration.*

.

Lycée Saint-John Perse
2 rue Jules Ferry – BP581 - 64 012 PAU
☎ 01 59 62 73 11 🖷 01 59 32 26 80
ce.0641732k@ac-bordeaux.fr - https://www.lycee-saint-john-perse.fr

DÉLÉGUÉ : MODE D'EMPLOI
Des délégués, pour quoi faire ?

Fiche N°1.

Dans la classe	Dans le lycée
- Réunir les élèves, les consulter sur les difficultés rencontrées - Aider les élèves, être un médiateur - Dialoguer avec les professeurs, le professeur principal - Organiser l'aide entre élèves (prise en charge des devoirs pour les absents par exemple) - Animer la vie de la classe, favoriser le dialogue entre élèves - Encourager les autres élèves à prendre des responsabilités	- Représenter la classe, être son porte parole au conseil de classe - Etre l'interlocuteur de la vie scolaire et de la direction - Participer aux réunions des délégués - - Informer la classe des débats et décisions de ces différents conseils - Etre l'interlocuteur des parents d'élèves délégués

Profil du délégué

Volontaire, motivé, c'est un élève qui collecte et diffuse l'information, un interlocuteur pour ses camarades et l'ensemble des personnels du lycée (direction, éducation, intendance), un animateur de sa classe et dans le lycée, un intervenant, aux conseils de classe, aux assemblées des délégués, un responsable qui rend compte à sa classe des réunions auxquelles il a participé, des propositions et des projets en cours.

Le délégué n'est pas…

- Le chef de la classe
- Systématiquement l'élève accompagnateur (infirmerie, bureau de la vie scolaire…)
- Le distributeur des imprimés

Le délégué est…

- Un élu qui a des droits liés à sa responsabilité : réunion, information…
- Un responsable qui a des devoirs envers sa classe (défendre l'avis majoritaire, pas son opinion personnelle…)

La formation

Les délégués reçoivent une formation au cours de l'année scolaire afin de les aider à accomplir leurs différents rôles. Cette formation abordera, entre autres, la préparation des conseils de classe.

Un conseil avant les élections

Vous devrez tous vous prononcer le jour du vote à bulletin secret. Avant de voter, vous pourrez interroger les candidats qui présenteront leur acte de candidature. Prenez le temps de réfléchir, le délégué représentera votre classe pour toute l'année scolaire

Lycée Saint-John Perse
2 rue Jules Ferry – BP581 - 64 012 PAU
☎ 01 59 62 73 11 🖷 01 59 32 26 80
ce.0641732k@ac-bordeaux.fr - https://www.lycee-saint-john-perse.fr

FICHE N°2

Profession de foi
ACTE DE CANDIDATURE

CLASSE :

Titulaire
NOM :
PRENOM :

Suppléant
NOM :
PRENOM :

1. Qui sommes nous ?

2. Nos qualités, nos motivations :

3. Notre programme :

4. Pourquoi voter pour nous ?

Lycée Saint-John Perse
2 rue Jules Ferry – BP581 - 64 012 PAU
☎ 01 59 62 73 11 🖷 01 59 32 26 80
ce.0641732k@ac-bordeaux.fr - https://www.lycee-saint-john-perse.fr

FICHE N°3

Election des délégués de classe	Année scolaire 2026/2027

BULLETIN DE VOTE

Premier tour

Règle de l'élection : **Chaque électeur vote pour un candidat** et son suppléant.

Les candidats sont présentés à la classe avant le vote. Cependant, un élève n'ayant pas présenté sa candidature peut être élu s'il a reçu un nombre suffisant de voix et s'il accepte son mandat de délégué.

Au 1er tour, si un candidat obtient la majorité absolue des suffrages, il est élu et devient délégué. Un 2nd tour est alors organisé pour élire le 2nd délégué.

Si aucun des candidats n'obtient la majorité absolue, un 2nd tour est organisé. Les 2 candidats qui obtiennent le plus de voix sont alors élus et deviennent délégués.

En cas d'égalité du nombre de voix, le plus jeune des candidats est élu.

TITULAIRE	SUPPLEANT

Election des délégués de classe	Année scolaire 2026/2027

BULLETIN DE VOTE

Deuxième tour

Règle de l'élection : **Chaque électeur vote pour un candidat** et son suppléant.

Les candidats sont présentés à la classe avant le vote. Cependant, un élève n'ayant pas présenté sa candidature peut être élu s'il a reçu un nombre suffisant de voix et s'il accepte son mandat de délégué.

Au 1er tour, si un candidat obtient la majorité absolue des suffrages, il est élu et devient délégué. Un 2nd tour est alors organisé pour élire le 2nd délégué.

Si aucun des candidats n'obtient la majorité absolue, un 2nd tour est organisé. Les 2 candidats qui obtiennent le plus de voix sont alors élus et deviennent délégués.

En cas d'égalité du nombre de voix, le plus jeune des candidats est élu.

TITULAIRE	SUPPLEANT

Lycée Saint-John Perse
2 rue Jules Ferry – BP581 - 64 012 PAU
☎ 01 59 62 73 11 🖷 01 59 32 26 80
ce.0641732k@ac-bordeaux.fr - https://www.lycee-saint-john-perse.fr

FICHE N°4

ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES ELEVES AU CA

A transmettre dès la fin de l'élection aux deux délégués titulaires

CONVOCATION

ASSEMBLEE GENERALE DES DELEGUES

NOM:

Prénom:

Classe:

Vous êtes convoqué(e) à l'Assemblée générale des délégués et des élus du CVL afin d'élire les représentants des élèves au Conseil d'Administration et constituer les autres instances.

Lundi 12 octobre 2026 à 10h15- Salle 29

Lycée Saint-John Perse
2 rue Jules Ferry – BP581 - 64 012 PAU
☎ 01 59 62 73 11 🖷 01 59 32 26 80
ce.0641732k@ac-bordeaux.fr - https://www.lycee-saint-john-perse.fr

Fiche N°5

PROCES-VERBAL DE L'ELECTION DES DELEGUES DE LA CLASSE DE ……..

A retourner au secrétariat du chef d'établissement dès la fin de l'élection

Semaine du 28 septembre au 02 octobre 2026

Professeur Principal : ……

Nombre d'inscrits : ……
Nombre de votants : ……
Nom des absents : ……...

NOM DES CANDIDATS	**NOM DES SUPPLÉANTS**	**1er Tour : NOMBRE DE VOIX**	**2ème Tour :** (s'il n'y pas eu majorité absolue au 1er tour) : **NOMBRE DE VOIX**
BULLETINS NULS			
BULLETINS BLANCS			
SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMÉS			

ONT ÉTÉ ÉLUS DÉLÉGUÉS DE CLASSE LES ÉLÈVES SUIVANTS :

Titulaire	**Suppléant**	**Nombre de voix**

SIGNATURES :

Des Délégués :

Du Professeur Principal et/ou du CPE

Lycée Saint-John Perse
2 rue Jules Ferry – BP581 - 64 012 PAU
☎ 01 59 62 73 11 🖷 01 59 32 26 80
ce.0641732k@ac-bordeaux.fr - https://www.lycee-saint-john-perse.fr

Fiche N°6

Qu'est-ce qu'un éco-délégué ?

S'INTÉRESSER AUX ENJEUX D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

En 2015, tous les pays du monde se sont accordés sur 17 objectifs universels de développement durable (ODD) pour mettre fin à la pauvreté, lutter contre les inégalités et les injustices, faire face au changement climatique et construire un monde en commun d'ici à 2030.



Tout le monde est concerné pour atteindre les objectifs de développement durable. Les établissements scolaires, comme tous les autres acteurs de la société, y participent !

Les 17 objectifs de développement durable

PARTICIPER À L'ACTION AU CŒUR DE SON ÉTABLISSEMENT

L'élection d'un éco-délégué par classe est devenu obligatoire depuis la rentrée 2020. L'éco-délégué, élu pour un an, a un rôle clé pour accompagner son lycée dans la réalisation d'actions écoresponsables. Engagé en faveur du développement durable, il peut porter des projets au sein du lycée et mobiliser les autres élèves autour d'objectifs communs.

Cela implique de travailler avec les autres éco-délégués et de nombreux acteurs, au plus près de la vie du lycée.



PANORAMA DES MISSIONS DE L'ÉCO-DÉLÉGUÉ.E



Lycée Saint-John Perse
2 rue Jules Ferry – BP581 - 64 012 PAU
☎ 01 59 62 73 11 🖷 01 59 32 26 80
ce.0641732k@ac-bordeaux.fr - https://www.lycee-saint-john-perse.fr

FICHE N°7

PROCES-VERBAL DE L'ELECTION DE L'ECO-DELEGUE DE LA CLASSE DE ……..

A retourner au secrétariat du chef d'établissement dès la fin de l'élection

Semaine du 28 septembre au 02 octobre 2026

Professeur Principal : ……

Procéder au vote s'il y a plusieurs candidats.

Nombre d'inscrits : ……
Nombre de votants : ……

NOM DES CANDIDATS	: NOMBRE DE VOIX

A ÉTÉ ÉLU ECO-DÉLÉGUÉ DE CLASSE L'ELEVE SUIVANT :

Titulaire

SIGNATURE :

: **Du Professeur Principal et/ou du CPE**

Lycée Saint-John Perse
2 rue Jules Ferry – BP581 - 64 012 PAU
☎ 01 59 62 73 11 🖷 01 59 32 26 80
ce.0641732k@ac-bordeaux.fr - https://www.lycee-saint-john-perse.fr